



La direction a eu le vote des DP qu'elle voulait.

Mais nous pouvons encore imposer le respect de nos dates de congés.

4 CGT ont voté contre : H. KESSASRA, M. MALIHI, J. CIBLAC, S. BOUCHER.

4 SIA ont voté pour : Khaled HADRI, A. DAHMANI, JM THURET, H. HADDOU.

1 FO a voté pour : J. MARQUES LOURENCO.

Avec 5 voix autorisant le fractionnement des 4 semaines,

La direction a maintenant le feu vert pour refuser les 4 semaines à une partie de ceux qui les demanderont.

L'accord va maintenant être soumis à signature des syndicats et sera présenté au CE du jeudi 28 janvier.

La direction a dû reculer sur le morcellement de la 4^{ème} semaine qui reste à notre disposition, mais soumise à l'accord de la hiérarchie.

Les salariés n'acceptent pas cette remise en cause de leurs droits.

Tous les salariés doivent maintenant obtenir les dates de congés qu'ils demandent.

On ne veut pas de congés à la tête du client que les critères de refus de la direction n'empêcheront pas. D'autant plus que la direction n'a pas précisé les taux d'absentéisme concernant les semaines 29 et 33, ce qui justifiera les refus.

Critères de priorité pour l'acceptation des congés

1. Les refus antérieurs
2. La situation familiale
3. Les contraintes d'éloignement géographiques
4. L'ancienneté

Formulaires pour poser ses congés

- 03 février : distribution des formulaires.
- 11 février : dernière date pour rendre ces formulaires.
- 24 février : réponse de la hiérarchie « *au plus tard* ».

Se mobiliser pour faire respecter nos dates de congés.

C'est donc maintenant qu'il va falloir discuter entre nous dans chaque équipe pour se défendre les uns les autres, défendre nos congés, débrayer ensemble, afin que personne ne se voie refuser ses congés par la hiérarchie.

La direction a eu le vote qu'elle voulait, mais appliquer son projet est une autre histoire.